

## ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2021

---

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4387)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL389

présenté par  
M. Eliaou, rapporteur

-----

### ARTICLE 16

À la fin de l’alinéa 20, substituer aux mots :

« de l’intéressé »

les mots :

« du mineur ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.